

N°776

02 Février 2018

Notre courriel :
ufc@cgt-fapt.fr

Vite, exprimons nos attentes !

Elles étaient enfin visibles, le 30 janvier, les aides-soignantes, les infirmières et parfois les gériatres et les directrices d'établissement, dans l'action pour dire leur souffrance de ne pouvoir, faute de moyens, faire leur métier de façon tout simplement humaine.

« Dans la réalité, nous avons moins de 5 minutes pour l'aide à la toilette ou l'aide au repas en EHPAD... C'est inhumain ! ». Mais la visibilité est là aussi dans le secteur des Télécoms et à La Poste avec les NAO (Négociations salariales Annuelles Obligatoires) qui génèrent aujourd'hui de la conflictualité. Les cadres ne comptent pas renoncer devant les propositions provocatrices des directions. Ils veulent la vérité sur leur fiche de paie, ils exigent des augmentations générales et collectives et ont leur mot à dire sur l'organisation du travail, sur le manque d'emplois qui saute aux yeux de tous et ne craignent pas d'afficher leur volonté de pérenniser un maillage du territoire, avec des services de proximité à Orange et des bureaux de Poste.

A l'exemple des conflits qui se multiplient à La Poste regroupant personnels, usagers et élus pour défendre le service public. Oui, Les cadres sont bien décidés à être visibles et entendus.

C'est dans ce contexte de solidarité et d'égalité que les écarts de salaire deviennent, au fil des jours et au quotidien, de plus en plus insupportables. Car, Si le Président de la République française déclare l'égalité femmes/hommes « grande cause nationale », ne prenons pas les vessies pour des lanternes ! Jugeons aux actes. C'est l'engagement que la CGT s'est promis de tenir en signant l'accord Egalité Professionnel à Orange, le 29 janvier dernier.

Décidément, rien n'est plus urgent que d'exprimer haut et fort nos attentes et de les faire vivre.

**RIEN
N'EST
ÉCRIT
D'AVANCE**



FLASH
CADRES



FLASH
CADRES

Branche Poste

Le Malaise

Les cadres à La Poste subissent une souffrance au travail qui va grandissant. Les directions QVT ne prennent pas la mesure des situations individuelles que les cadres vivent au quotidien. Leur santé s'en ressent et le nombre de leurs congés de maladie s'accroît. La dégradation des conditions de travail s'amplifie avec les restructurations incessantes.

Le projet Servir Le Développement en est le dernier avatar. Le décalage est grandissant entre les directives du siège groupe et l'application sur le terrain où des dysfonctionnements managériaux se multiplient.

« Dé classification », télétravail refusé et mise à l'écart sont monnaie courante.

Pour la CGT, l'urgence est de redéfinir un management qui allierait enfin l'efficacité économique, sociale et environnementale avec la reconnaissance des qualifications.

Du mouvement à la BSCC

La BSCC (Branche Service Courrier Colis) a décidé de faire évoluer son organigramme. Ainsi, au niveau territorial, finis Le directeur, le DRH etc ... Lors de la présentation en CDSP fin 2017, il nous a bien été précisé que ce projet n'aurait aucun impact sur les personnels travaillant en DSCC tant sur la mobilité géographique que sur la mobilité fonctionnelle.

Or, nous apprenons que sur certaines ex-DSCC et notamment la Côte d'Azur, les entretiens du devenir et une étude d'impact sont dans les tuyaux et donc synonymes de réorganisations profondes des services.

Ce qui pose une question cruciale au courrier : Quel crédit accorder à la parole de cette BSCC ? Hélas, la réponse est contenue dans la question, et à la CGT, on ne s'en résigne pas !

Branche Télécoms

Salaires à Orange, que voulez-vous ?

Alors que la direction d'Orange se félicite des bons résultats financiers de l'entreprise, force est de constater que les salaires risquent d'être une nouvelle fois laissés pour compte.

Quelle injustice ! Il est inadmissible que la finance s'accapare le fruit de notre travail.

A l'occasion du démarrage des négociations salariales à Orange, nous invitons les cadres, et l'ensemble des salariés, à s'exprimer pour porter leurs revendications. Pour être écoutés, faites-vous entendre !

Pour cela, la CGT met à votre disposition plusieurs moyens d'expression par le biais d'une pétition, d'une carte d'invitation et bien sûr des Heures d'Informations Syndicales dans vos services.

Avec la CGT, les salariés sont les acteurs de la négociation salariale !

Egalité pro à Orange

Le dernier accord Egalité Professionnelle signé par la CGT date de 2007. En effet, si la CGT a pesé dans les négociations des accords de 2011 et 2014, nous n'y trouvons pas une position volontariste de la direction pour éradiquer, par exemple, les écarts de rémunération Femmes/Hommes. Ce qui s'est révélé vrai puisqu'en 2016 les écarts salariaux étaient toujours de 7,9% et les promotions aux postes de cadres supérieures souffraient toujours d'un plafond de verre incassable.

Dans ce nouvel accord, La CGT a arraché, entre autres, qu'il y ait, comme en 2007, un budget spécifique pour éradiquer les différences salariales, l'engagement de la direction d'atteindre un taux de féminisation des promotions en bande E équivalent au taux de féminisation de la bande source Dbis et l'étude de création de crèches sur tous les nouveaux sites.

La CGT a signé l'accord du 29 janvier 2018, une signature synonyme d'exigence !

Échos

Chaise vide

Depuis le 19 janvier, Medef et CPME boycottent la négociation « formation professionnelle », pour faire reculer le gouvernement sur les engagements donnés aux Régions sur le pilotage de l'apprentissage, et obtenir que la formation initiale professionnelle par apprentissage soit transférée aux branches et avoir, seuls, la main sur la construction et la validation des diplômes.

Pour la CGT, une négociation est avant tout un droit des salariés, qui n'ont pas à payer les dissensions entre patrons et acteurs politiques !

La délégation CGT a proposé un texte sur la certification et suscité une rencontre inter-syndicale pour faire le point sur cette situation inédite.

Le texte unitaire transmis aux organisations patronales reprend plusieurs de nos propositions acceptées par les autres organisations syndicales (dont la référence aux qualifications).

Inégalités

Ali CAC et les 40 voleurs ?

Le CAC 40 constitue le principal indice de la Bourse de Paris. Il est calculé sur la base de la valeur des actions des 40 sociétés (entreprises industrielles et de services, y compris banques et assurances) les plus importantes présentes à la Bourse de Paris.

Lors de sa création en 1987, la valeur de cet indice était de 1000 points. Trente ans plus tard, au 31 décembre 2017, le CAC 40 dépassait les 5300 points.

Entre 1987-2017, le PIB a été multiplié par 2,6. Sur la même période, la capitalisation boursière du CAC 40 a été multipliée par 21. Cela montre l'ampleur de la financiarisation de notre économie.

En résumé, au cours des trente dernières années les actionnaires du CAC 40 se sont enrichis aux dépens des travailleurs.

Président des riches

Ce n'est pas un scoop, les choix du Président et du gouvernement profitent surtout aux plus riches. L'OFCE dans son analyse des choix fiscaux de 2018 rejoint celle de la CGT : réduction de la fiscalité du capital (réforme de l'ISF.), baisse de l'Impôt sur les Sociétés, hausse du CICE...

A contrario, les mesures visant à redonner du pouvoir d'achat aux ménages (baisse de la taxe d'habitation, crédit d'impôt sur les services à la personne.) ne compenseront pas la hausse de la fiscalité indirecte (tabac et écologie) et de la CSG.

Ainsi les 5% des ménages les plus modestes verront leur niveau de vie se réduire, et les 5% de ménages les plus aisés devraient profiter pleinement des réformes sur la fiscalité du capital mobilier (+1,6% en niveau de vie).

International

Liberté pour Salah Hamouri

Le secrétaire d'État auprès du ministre des Affaires étrangères et européennes, Jean-Baptiste Lemoine, a déclaré au Sénat, en réponse à une question du parlementaire communiste Fabien Gay, que le gouvernement « espérait » la libération de Salah Hamouri, emprisonné en Israël depuis le 23 août, dans le cadre, rappelons-le, d'une rétention administrative contraire au droit international.

Il a confirmé que les autorités françaises ignoraient toujours les charges retenues contre l'avocat franco-palestinien et qu'aucune réponse n'était apportée aux questions posées par la France. Il a dit également exiger que la famille de Salah puisse lui rendre visite en prison. Mais quels gestes nouveaux notre diplomatie compte-t-elle mettre en acte pour la libération de notre compatriote ?

Rejoignez l'Union Fédérale des Cadres CGT sur son site www.cgt-fapt.fr espace Cadres

Échos

Inflexible

De concert le MEDEF et le gouvernement veulent imposer leurs visions sur les droits des privés d'emploi dans le cadre des négociations de l'assurance chômage. Pour les démissionnaires les propositions vont d'indemnités « dégradées », à des conditions à droits, telles que la reprise ou création d'entreprise, une évolution professionnelle ou une reconversion.

Pour les abus aux contrats courts, seules les branches, intérim, médico-social et hôtels-cafés-restaurants feraient partie des négociations.

Pour les indépendants, l'État doit définir seul un régime de solidarité sans cotisation supplémentaire.

Face à ces attaques, la CGT rappelle son attachement au principe d'un système de cotisations ouvrant aux droits.

Inégalités

82% pour le 1%

82% des richesses produites en 2017 ont bénéficié aux 1% les plus riches de la population mondiale, selon le dernier rapport d'Oxfam sur les inégalités publié à la veille de l'ouverture du Forum économique mondial de Davos.

Même si la méthodologie utilisée par Oxfam fait débat car elle assimile la richesse au patrimoine net des ménages et qu'elle définit des « riches » et des « pauvres » au niveau mondial malgré des situations différentes d'un pays à l'autre, il n'en reste pas moins qu'entre mars 2016 et mars 2017, le nombre de milliardaires a connu la plus forte hausse jamais enregistrée et, qu'en 12 mois, la richesse des milliardaires a augmenté de 762 milliards de dollars, plus de 7 fois la somme nécessaire pour mettre fin à la pauvreté extrême dans le monde.

La French « touch »

La France est l'un des pays d'Europe où les riches sont les plus riches. Les 1% les plus aisés reçoivent au moins 7600 € par mois contre 5000 € en moyenne dans l'Union européenne.

Ces-mêmes 1% accaparent 3,1% du revenu national. Et encore ces chiffres sont-ils mesurés après impôts et prestations sociales. Comme ces transferts sociaux sont plutôt développés en France, cela signifie qu'avant impôts, notre pays est ultra-inégalitaire.

Les cadres dirigeants du privé et les hauts fonctionnaires disposent de niveaux de rémunération bien supérieurs au reste de la population. Et les revenus de l'immobilier ou des placements financiers renforcent les écarts.

Avec l'allègement de l'impôt sur la fortune et la baisse de l'imposition des revenus financiers, les écarts vont encore se creuser.

Égalité

Annonce en trompe l'œil

Les salaires des femmes sont en moyenne inférieurs de 26% à ceux des hommes, les retraites de 40% et 80% des temps partiels sont occupés par des femmes.

La ministre du travail vient de faire une nième annonce pour lutter contre ces inégalités. Or, la réforme du Code du travail a remis en cause des dispositions fondamentales pour l'égalité entre les femmes et les hommes.

Les condamnations minimum en cas de licenciements abusifs, notamment pour les femmes enceintes, sont passées de 6 mois de salaires à 3 mois.

Contre cette régression la Cgt propose de garantir l'égalité salariale et de revaloriser les emplois à prédominance féminine, de supprimer les discriminations sexistes à l'embauche et dans les carrières, de lutter contre les temps partiels imposés une meilleure protection des femmes enceintes.